



## Rapport moral de la mandature 2016-2021

*Marc-Henry Soulet, président*

Chers et Chères collègues et ami·e·s de l'AISLF,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation par voie électronique ce rapport moral, rédigé avec l'aide des membres de l'exécutif et du Bureau ainsi que celle des responsables du Rédoc et de la revue *SociologieS*.

### 1. Le report du Congrès et ses conséquences

Comme bien d'autres institutions et associations, l'AISLF a été touchée de plein fouet par la pandémie de Covid-19. L'impact s'est fait plus particulièrement sentir sur le report et les modalités de la tenue du XXI<sup>e</sup> Congrès de Tunis et sur la prolongation des mandats de l'équipe en place.

La limitation des déplacements nationaux ou internationaux et l'interdiction des grands rassemblements ont contraint le Bureau de l'AISLF à reporter de juillet 2020 à juillet 2021 la tenue du Congrès de Tunis. Devant la répétition des vagues de contamination, il a ensuite fallu se résoudre à opter pour une organisation du Congrès en mode distanciel. Compte-tenu de ces difficultés, le Bureau a décidé la gratuité du Congrès afin d'assurer une participation et une visibilité les plus larges possibles à la sociologie de langue française.

Reporter le Congrès de Tunis en 2021 mettait l'association en porte-à-faux par rapport au rythme de renouvellement des mandatures prévu par ses statuts. Prenant appui sur des directives nationales en la matière (Canada et France notamment), le Bureau a prolongé son mandat d'une année afin de poursuivre au mieux ses missions. Chaque membre du Bureau a prolongé son activité, à l'exception de Martine Mespoulet, trésorière. Le Bureau a donc coopté Monique Hirschhorn, Présidente d'honneur et ancienne trésorière de l'association, pour assurer l'intérim jusqu'à l'assemblée générale.

### 2. Les modifications statutaires

Au cours de cette mandature, deux assemblées générales extraordinaires ont approuvé des modifications statutaires. La première, tenue en 2017, permet désormais aux membres doctorants d'être électeurs lors de l'assemblée générale. La seconde, convoquée début 2021, autorise l'élection à distance par voie électronique du nouveau Bureau, en cas d'impossibilité de tenir une assemblée générale au terme de la mandature.

### 3. La vie associative

L'AISLF compte actuellement un peu plus de 2 400 membres, cette mandature étant marquée par un triple phénomène : un renouvellement régulier des membres venant

d'Europe et d'Amérique du Nord, une forte croissance des collègues en provenance du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest et des adhésions de plus en plus nombreuses de doctorant.e.s.

La grande quantité de manifestations scientifiques organisées pendant l'inter-congrès, et les nombreuses publications au sein de revues ou sous forme d'ouvrages collectifs, témoignent de la grande vitalité des Comités de recherche et des Groupes de travail. Si deux GT ont cessé leur activité pendant la mandature, cinq GT se sont constitués et onze GT émergents se sont formés pour XXI<sup>e</sup> Congrès ; il est probable que nombre d'entre eux se consolideront durablement.

La régularité biannuelle des réunions du bureau a été mise à mal par la pandémie. À partir de 2020, l'obligation de tenir les réunions en distanciel en a modifié le rythme, la durée et la gestion : une fréquence plus rapprochée, des moments plus brefs et un renforcement *de facto* du rôle de l'exécutif pour faire face à cette situation de crise.

#### **4. Le secrétariat**

Cette mandature a connu une modification d'importance : le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le CNRS a mis fin à son soutien au secrétariat de l'AISLF, au nom du principe de non-financement structurel d'instances associatives via des fonds publics français. Depuis, les activités de secrétariat de l'AISLF, de *SociologieS* et du Rédoc sont en conséquence financés sur fonds propres en l'attente d'une solution structurelle plus pérenne. Toute cette transition a été permise par l'investissement sans faille de notre Secrétaire Général Adjoint, Jean-Yves Le Talec, qui a à la fois, assumé la continuité du fonctionnement en assurant la gestion de l'urgence persistante et le maintien de la qualité des prestations attendues pour une association comme la nôtre.

#### **5. La décision de rémunérer un membre élu à l'exécutif**

Au fur et à mesure de son développement, l'AISLF a eu besoin, et en a encore davantage besoin avec la disparition de ses ressources structurelles en secrétariat, de compétences hautement qualifiées pour assurer la gestion de son fonctionnement. Devant cette situation, le Bureau, en tant que comité directeur de l'association, a décidé d'accepter le principe de la rémunération (à un maximum du ¾ du SMIC) d'un membre élu à l'exécutif – Jean-Yves le Talec – conformément à la réglementation française dont dépend l'association.

#### **7. La convention avec l'Université Toulouse Jean Jaurès**

Cette convention a été renouvelée en 2018 pour une durée de cinq ans, dans un esprit de partenariat et de coopération réciproque. Par celle-ci, l'AISLF s'est engagée à donner la plus grande visibilité possible à ce partenaire lors de ses activités ; en contrepartie, comme c'est le cas depuis 1978, l'UT2J continuera à héberger le siège social de notre association et à lui verser une subvention annuelle.

#### **6. La Déclaration d'éthique et les Chartes**

Au cours de la présente mandature, le Bureau de l'AISLF a promulgué une Déclaration d'éthique, s'appliquant à toutes les activités de l'association, et adopté une Charte pour chacun de ses instruments (CR et GT, revue *SociologieS* et Rédoc) garantissant l'adéquation entre leur fonctionnement et la mission de l'association.

## 8. SociologieS

La revue *SociologieS* est un succès indéniable qu'attester le nombre toujours croissant de consultations depuis sa création. C'est un outil inestimable pour renforcer la présence et la visibilité de la sociologie francophone dans un espace internationalisé. Mais ce dynamisme et cette qualité scientifique reposent encore par trop sur le volontariat. Les discussions sont toujours en cours avec l'Institut national des sciences humaines et sociales français pour lui donner une assise structurelle au sein d'un pôle éditorial d'une Maison des sciences de l'Homme française et en stabiliser ainsi le fonctionnement.

Au terme de deux mandatures, le rédacteur en chef, Jean-Louis Genard, devait quitter ses fonctions fin juillet 2020. L'assemblée générale n'ayant pu être tenue, une solution originale a été suggérée par le comité éditorial et approuvée par le Bureau en novembre 2020. La rédaction en chef conjointe de Jean-Louis Genard et de Marta Roca i Escoda permet d'assurer un passage de témoin progressif et de garantir la continuité éditoriale de la revue pour jusqu'en 2024.

## 9. Le Rédoc

Le Rédoc constitue une pierre angulaire de notre activité de soutien à la relève francophone. Chaque année pendant cette mandature, sauf en 2020, une université d'été a réuni une cinquantaine de doctorant·e·s et une douzaine d'enseignant·e·s (à Strasbourg, à Ottawa, à Neuchâtel et à Paris en 2021, à distance).

Au terme de deux mandatures, le mandat du Président du Conseil scientifique du Rédoc, Jean-Marc Larouche, devait prendre fin en juillet 2020. En raison du report de l'assemblée générale, ce dernier a accepté de prolonger son activité jusqu'à la fin 2020, ce qui a donné le temps au Bureau de valider la nomination de sa successeure, Nathalie Burnay jusqu'en juillet 2024 (en accord avec les responsables de écoles doctorales engagées dans le Rédoc).

## 10. En conclusion

L'AISLF va bien et ne cesse de croître en effectif et en activités. Ses instances ont gagné en visibilité et en rayonnement. L'ouverture à de nouvelles thématiques s'est accompagnée d'un mouvement de renouvellement avec l'adhésion de nombreux jeunes collègues. Malgré la pandémie et les difficultés de la vie associative, l'AISLF a maintenu ses activités et s'est adaptée à de nouvelles formes de fonctionnement. Le Bureau a aussi anticipé le futur : choix des prochaines universités d'été du Rédoc pour la période 2022-2024, nomination du rédacteur et de la rédactrice en chef de *SociologieS* et de la présidente du conseil scientifique du Rédoc, décision d'organiser une manifestation intercongrès en Tunisie en 2022, et projet de tenue du XXII<sup>e</sup> Congrès à Ottawa en 2024. La nouvelle équipe aura toutefois à affronter de lourdes charges dès juillet 2021, au cours d'une mandature exceptionnellement raccourcie à trois ans.

C'est grâce à l'engagement de tous et de toutes, membres, correspondant·e·s des CR et GT, Bureau et Exécutif, que nous tenons notre Congrès et que nous conservons le dynamisme fort de nos activités. Je crois que nous pouvons raisonnablement avoir confiance dans l'avenir et dans le rayonnement de notre association.

Rapport moral approuvé par l'assemblée générale

Vendredi 16 juillet 2021